

ARRONDISSEMENT

Avesnes.

CIRCONSCRIPTION

au Quesnoy Ouest.

COMMUNE

Eth

M. Duart

Conducteur, Agent voyer cantonal

M. Cabaret

Ingénieur, Agent voyer d'arrondissement

M. STOCLET

Ingénieur en chef,
Agent voyer en chef

LÉGENDE :

- B. Constructions en bois.
P. — en pierres, moellons ou briques
T. Constructions en torchis.
O.E. Rez-de-chaussée.
1 E. Maison à 1 étage.
2 E. — à 2 étages.
3 E. — à 3 étages.
4 E. — à 4 étages.
S. Construction solide.
M. — médiocre.
V. — en état de vétusté.

CHEMIN ⁽¹⁾ d'intérêt commun N° 87
de Roisin (Belgique) à la forêt de Moermal
Embranchement de Bry vers Sebourg par Eth
Traverse d'Eth

PLAN D'ALIGNEMENT

DRESSÉ

par le Conducteur, Agent voyer cantonal, soussigné,

A Lequesne, le 25 Janvier 1912

SIGNÉ : Duart

VU ET VÉRIFIÉ :

A Avesnes, le 29 Janvier 1912

L'Ingénieur, Agent voyer d'arrondissement,

SIGNÉ : Cabaret

VU ET PRÉSENTÉ :

A Lille, le 31 Janvier 1912.

L'Ingénieur en chef, Agent voyer en chef,

SIGNÉ : STOCLET.

VU ET PROPOSÉ :

A Lille, le 10 avril 1912.

Le Préfet,

SIGNÉ : Galland

Certifié conforme à l'original par
l'Ingénieur, Agent voyer d'arrondissement
soussigné.

A Avesnes, le 28 Janvier 1912

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Général en date de ce jour

A Lille, le 16 avril 1912.

Le Secrétaire,

SIGNÉ : Buissart

Le Président,

SIGNÉ : Debove

Pour copie conforme au plan annexé
à la décision du Conseil général, en
date du 16 avril 1912.

Lille, le 28 août 1912

POUR LE PRÉFET :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

Echelle de 0^m005^m par mètre ($\frac{1}{200}$)

2029-217-062

(1) De grande communication ou d'intérêt commun ou vicinal ordinaire
(2) Du Conseil général ou de la Commission départementale.

33 défini et aboutissant au
 ad de la maison Sadière
 au au repère 35 rencontre de la
 rue Bumbard et Sadière Antoine

Lucien Delvallée
 Sadière

Antoine

L'alignement pour l'alignement

Mme Gernier

demolir

Chemin rural
 non reconnu

37

Maison
 P.O.E.S

Cour

Ecurie
 P.O.E.S

Maison
 P.O.E.S

Grange
 P.O.E.V

28

Grange
 P.O.E.S

Cour

Maison
 P.O.E.S

Paveille Cadastre
 Section U n° 815

Delvallée Louis Yve

Pâturage

P.O.E.S
 Ecurie

30

36 défini et aboutissant au repère 28
 la grange de Delvallée à l'extrémité
 longitudinale élevée sur l'alignement
 de Regnier, la maison et le puits Gilbert
 et qui à l'annuelle ou par voie d'expropriation

28-30.-Alignement partant du repère 28 défini et aboutissant au repère
 30 angle de gauche de l'écurie Portier-Denis (La grange de Delvallée Louis
 Yve pourra être mise à l'alignement qui à l'annuelle ou par voie d'expropriation. La
 maison appartenant à la même propriétaire pourra être séparée.)